



## FICHE ACTION

### E-mobilité

*Priorité 2 « Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics »*

*Objectif spécifique 1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics (FEDER) »*

#### Objectifs

Favoriser la e-mobilité par le développement de services numériques innovants et expérimentaux.

#### Projets attendus

- Développement d'un support unique pour les transports ;
- Information en temps réel sur les transports en commun publics ;
- Développement de « l'open paiement » dans les transports ;
- Production d'une donnée harmonisée au niveau d'un réseau (API...) ;
- Amélioration de la donnée récupérée comme outil de décision ;
- Expérimentation de transport autonome.

#### Critères techniques d'éligibilité

Les projets devront être compatibles avec les stratégies en termes de mobilité mise en place par la région (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), « Ici 2050 », le schéma régional de l'intermodalité (SRI), et la Charte d'Interopérabilité en région Bourgogne-Franche-Comté.

Les services numériques devront être ouverts, partagés, interopérables (ne pas être liés à une technologie fermée ou propriétaire, l'open-source sera privilégiée), dotés de standards ou connecteurs ouverts (facilement connectables à d'autres services ou plateformes numériques), et facilement personnalisables (réutilisation).

Les services numériques auront pour objectif d'organiser toute une chaîne de mobilité, quel que soit le mode de déplacement (train, car, tram, bus, covoiturage, autopartage, vélo, etc.).

Les services numériques pourront permettre d'expérimenter de nouvelle forme de mobilité (véhicule autonome, plateforme 5G...).

Le porteur devra expliquer et préciser dans une note sa démarche pour un numérique responsable (bilan carbone, analyse de cycle de vie dans le processus d'écoconception, etc.).

### Bénéficiaires éligibles

Autorités organisatrices des mobilités

### Dépenses éligibles

#### Dépenses éligibles :

- Dépenses d'investissement matériel et immatériel ;
- Dépenses de prestations externes de services ;
- Frais de maintenance, d'hébergement et stockage ;
- Frais d'abonnement ;
- Frais de communication ;
- Forfait de 7% de coûts indirects, sur l'assiette des dépenses directes éligibles.

#### Dépenses inéligibles (notamment) :

- Dépenses de personnels ;
- Les dépenses de numérisation qui ne s'inscrivent pas dans un projet plus global ;
- Les dépenses de recherche qui ne s'inscrivent pas dans un projet plus global ;
- Les dépenses immobilières ;

Les frais généraux hors du forfait 7%.

### Modalités de soutien financier

**Plancher minimal de subvention FEDER : 1 000 000 €**

**Taux maximal d'intervention FEDER : 60%**

**Taux maximal d'aide publique:** 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements)

## Indicateurs et principes horizontaux

L'opération devra permettre le suivi des indicateurs suivants :

**Indicateurs de réalisation :**

- RCO 13 : Valeur des services, produits et procédés numériques développés pour les entreprises ;
- RCO 14 : Soutien aux institutions publiques pour le développement de services, de produits et de processus numériques ;

**Indicateurs de résultat :**

- RCR 11 : Utilisateurs de services, produits et processus numériques publics nouveaux et améliorés ;
- RCR 12 : Utilisateurs de services, produits et processus numériques nouveaux et améliorés développés par les entreprises.

Par ailleurs, des champs seront à renseigner dans le dossier de demande de subvention afin de détailler la contribution du projet aux principes horizontaux (développement durable, égalité des genres et non-discrimination) ainsi que les dispositions mises en place afin de garantir la protection des données personnelles des usagers.

## Contacts

[numerique.feder@bourgognefranche-comte.fr](mailto:numerique.feder@bourgognefranche-comte.fr)